

Rapporteur : M. CHENUT

Commission n°4

41 - Finances, Moyens des services

Compte administratif 2021

Le vendredi 24 juin 2022 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. COULOMBEL, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs: Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), M. CHENUT, Mme COURTEILLE (pouvoir donné à Mme BILLARD), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. LAPAUSE (pouvoir donné à Mme BRUN), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à M. PICHOT), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3312-5 ;

Et après en avoir délibéré sous la présidence de M. PERRIN, 2^{ème} Vice-Président du Conseil départemental, et hors la présence de M. CHENUT, Président du Conseil départemental, qui se retire au moment du vote ;

Expose :

Le compte administratif 2021 s'établit à un montant de dépenses réelles de 1 095 M€.

Après une année 2020 marquée par les conséquences de la crise sanitaire, qui s'était traduite par une forte hausse des dépenses de fonctionnement, l'exercice 2021 enregistre des évolutions beaucoup plus favorables, avec un net ralentissement de l'évolution des dépenses de fonctionnement et une progression marquée des recettes de fonctionnement. Le compte administratif 2021 traduit ainsi les principales évolutions suivantes :

- Une faible progression des dépenses de fonctionnement (+ 1,2 % hors péréquation pour le budget principal et + 2,3 % à base égale hors dépenses liées au Covid),
- Des recettes de fonctionnement en progression de 6,8 % (hors cessions d'immobilisations), en raison de forte hausse des recettes de droits de mutation à titre onéreux,
- Des dépenses d'investissement (hors dette) en augmentation de 7,7 %.

Compte tenu de ces évolutions, le Département enregistre un net rétablissement de ses capacités d'autofinancement, avec une épargne nette à 108,5 M€, contre 52,7 M€ en 2020. Cette situation a permis au Département de poursuivre son désendettement, tout en augmentant le montant d'investissements réalisés.

Les données brutes du compte administratif 2021 du budget principal du Département sont les suivantes :

- Dépenses :

	<u>CA 2020</u> <u>en M€</u>	<u>CA 2021</u> <u>en M€</u>	<u>Variation</u> <u>en</u> <u>volume</u>	<u>Variation</u> <u>en %</u>
Dépenses de fonctionnement	889,77	899,45	9,69	1,09%
Capital de la dette	57,44	59,75	2,31	4,02%
Investissement hors dette*	125,72	136,12	10,40	8,27%
TOTAL	1 072,92	1 095,32	22,40	2,09%

*Hors travaux en régie

En intégrant les travaux d'investissement réalisés en régie, soit 4,54 M€, le montant des investissements réalisés en 2021 s'élève à 140,66 M€, contre 130,64 M€ en 2020.

Les données budgétaires en dépenses ainsi recalculées s'établissent comme suit :

	CA 2020 en M€	CA 2021 en M€	Variation en volume	Variation en %
Dépenses de fonctionnement	889,77	899,45	9,69	1,09%
Capital de la dette	57,44	59,75	2,31	4,02%
Investissement hors dette	130,64	140,66	10,02	7,67%
TOTAL	1 077,84	1 099,86	22,02	2,04%

- Recettes :

	CA 2020 en M€	CA 2021 en M€	Variation en volume	Variation en %
Recettes de fonctionnement*	995,00	1 063,13	68,13	6,85%
Travaux en régie	4,92	4,54	-0,38	
Recettes d'investissement**	28,40	28,99	0,59	2,10%
Emprunt	40,84	40,90	0,06	0,13%
TOTAL	1 069,16	1 137,56	68,41	6,40%
Variation de l'excédent		+ 37,70		

*hors reprise du résultat, hors cessions immobilières

** avec produit des cessions immobilières

Par ailleurs, il convient de préciser que depuis 2020, les dépenses environnementales du Département, financées par la taxe d'aménagement, font l'objet d'une comptabilisation au travers le budget annexe Biodiversité et paysages. Les dépenses de fonctionnement se sont élevées sur ce budget à 6,10 M€, en hausse de 12,1 % et les dépenses d'investissement ont progressé de 12,7 %, à 4,69 M€. Ces dépenses ont été financées par des recettes à hauteur de 14,44 M€, dont 13,33 M€ au titre de la taxe d'aménagement.

Le niveau de réalisation des dépenses de fonctionnement s'établit à 97,9 % des crédits inscrits au budget primitif et 97,3 % du total des crédits inscrits sur l'exercice. Soit des niveaux légèrement inférieurs aux niveaux enregistrés en 2019 (98,4 % des crédits du BP et 97,7 % du total des crédits inscrits), année plus comparable que l'année 2020 qui avait enregistré des inscriptions supplémentaires importantes en cours d'exercice.

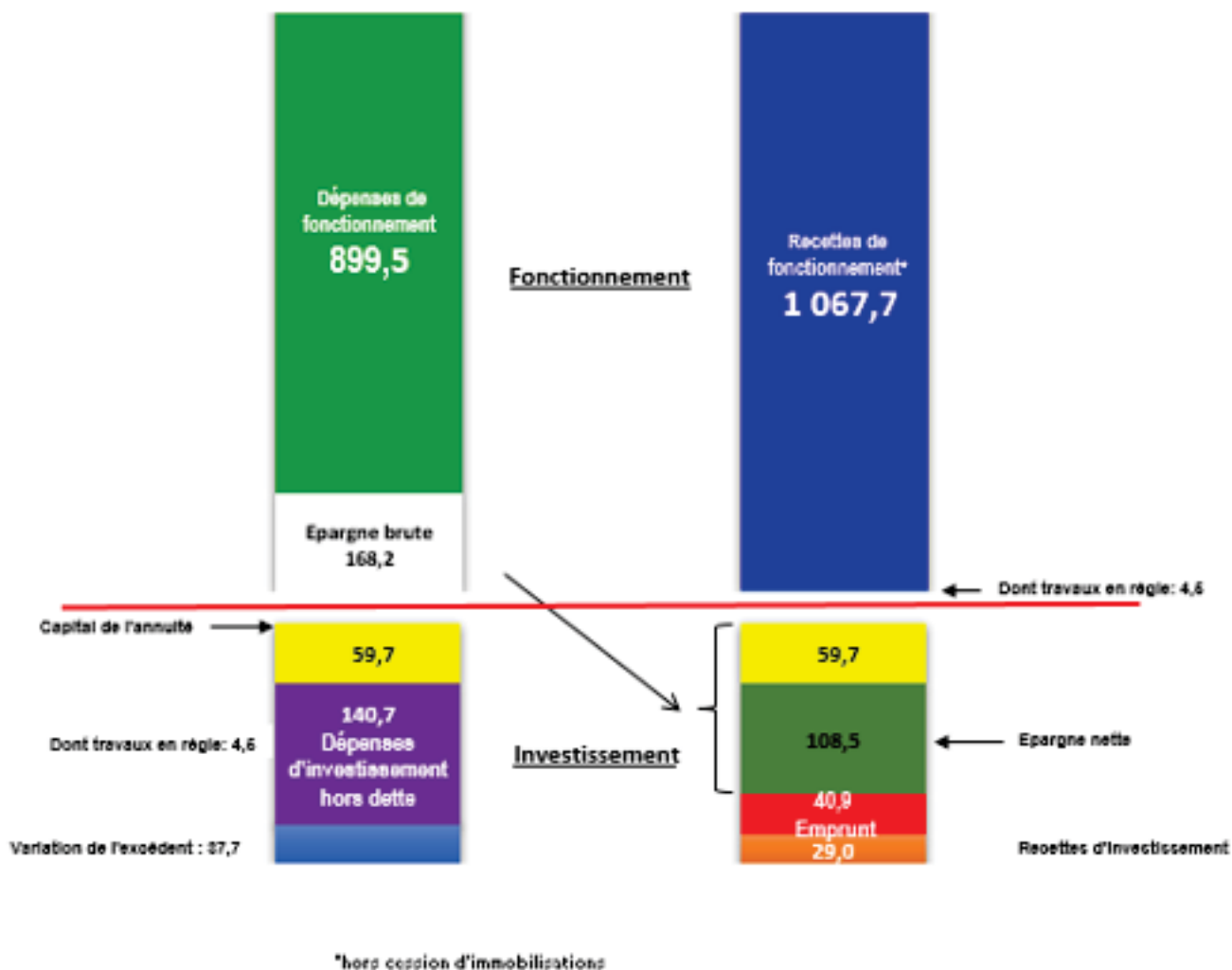
En matière d'investissement, bien que supérieurs à ceux de 2020, les niveaux de réalisation sont également plus faibles que les années antérieures. Hors dette, ils s'établissent à 76 % des crédits prévus au budget primitif et 81,7 % du total des crédits inscrits, contre 87,8 % des crédits du BP et 92,1 % du total inscrits sur l'année 2019. Ce recul est surtout marqué sur le secteur des subventions d'équipement.

Compte tenu des éléments précédents, les conditions de l'équilibre du compte administratif 2021 sont nettement améliorées par rapport à 2020, avec un montant d'épargne brute de 168,2 M€ contre 110,1 M€ en 2020 et un montant d'épargne nette en forte augmentation, soit 108,5 M€ (avec prise en compte de la production immobilisée) contre 52,7 M€ au CA 2020.

Le recours à l'emprunt s'est élevé à 40,9 M€.

Après reprise du résultat 2020, soit 10,27 M€, le résultat global de clôture de l'exercice 2021 s'établit à 47,97 M€, et est conforme à celui du compte de gestion présenté par le comptable public, sur lequel l'Assemblée est appelée à se prononcer par ailleurs.

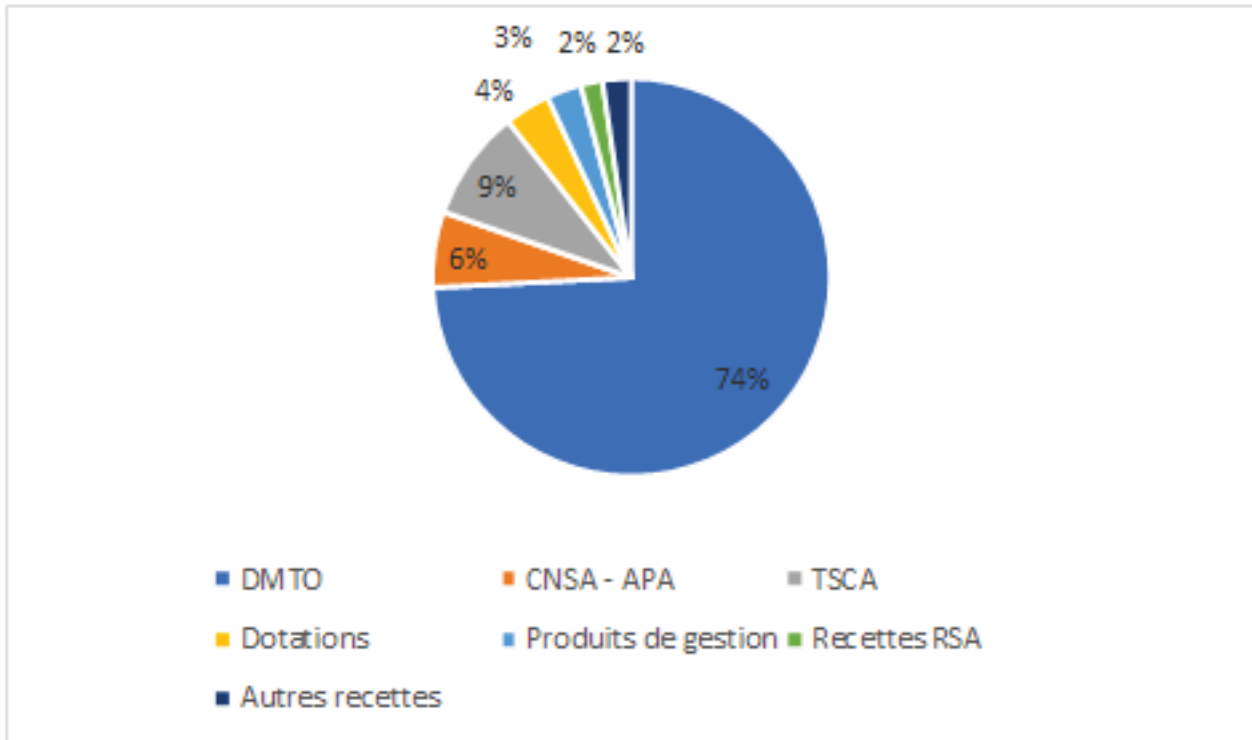
Le schéma ci-dessous synthétise l'équilibre de l'exercice 2021 :



I - DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN HAUSSE, PORTEES PAR LES DROITS DE MUTATION A TITRE ONEREUX

Les recettes de fonctionnement 2021 se sont élevées à 1066,2 M€ (hors travaux en régie), et 1063,1 M€ hors cessions d'immobilisations, soit une augmentation de 6,8 % par rapport à l'exercice précédent (hors cessions).

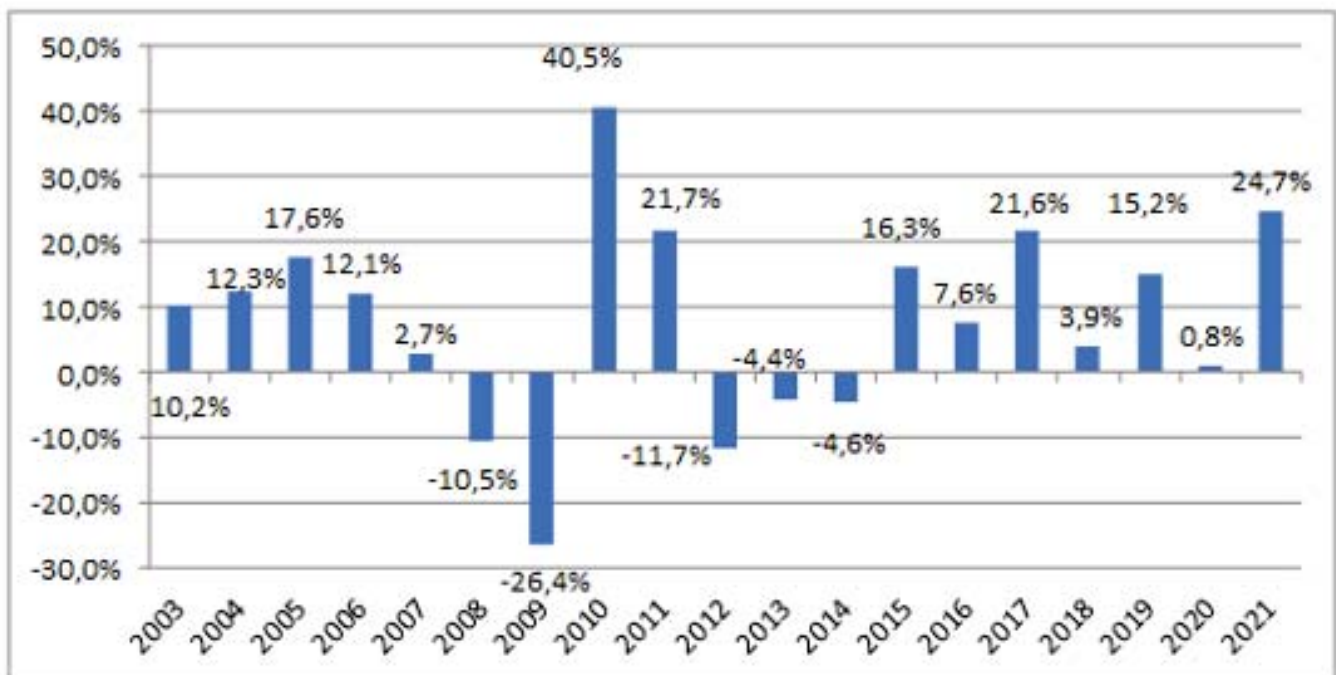
Le produit supplémentaire (hors production immobilisée et hors cessions) a été de 68,1 M€ dont 74 % provient des droits de mutation. Il se décompose de la façon suivante :



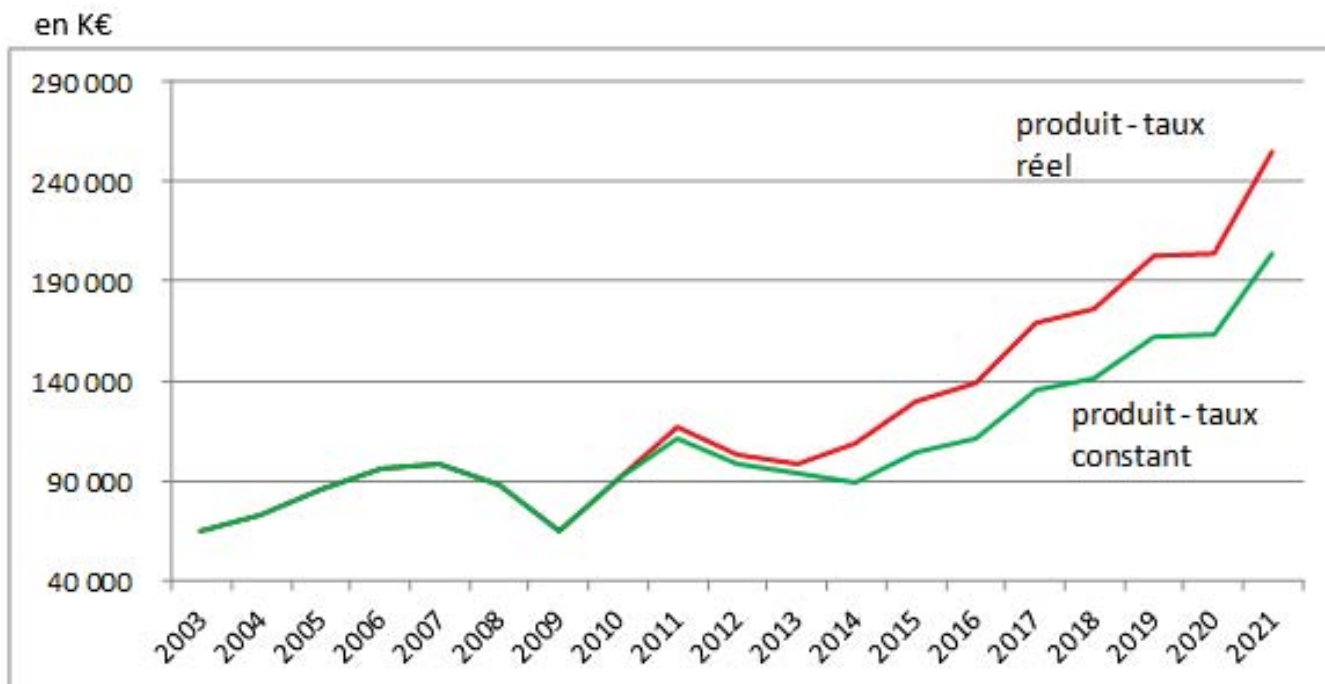
1 – Des droits de mutation qui tirent les recettes vers le haut

Les droits de mutation se sont élevés à 255 M€, soit une augmentation de 24,7 % par rapport à 2020 avec ainsi un niveau en volume jamais atteint.

Le tableau ci-dessous présente les variations annuelles de cette recette depuis 2003 :



En volume, les évolutions sont les suivantes :



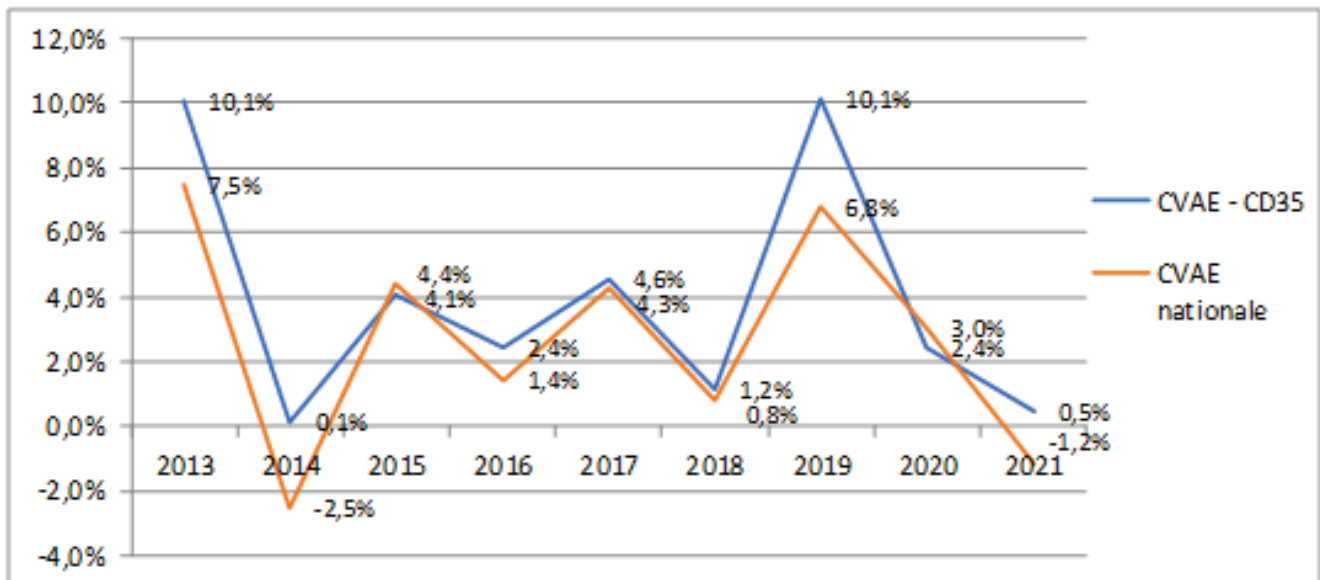
2 – Des recettes fiscales marquées par la réforme fiscale

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 a modifié la fiscalité directe locale. Cet article a prévu qu'à compter de 2021 la part de taxe foncière sur les propriétés bâties des départements est transférée au bloc communal. La perte de cette ressource par les départements est compensée par une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) nationale dont le produit est équivalent.

Le Département a ainsi perçu en 2021 229,7 M€ se décomposant de la façon suivante :

- Produit de foncier bâti 2020 = 228,9 M€
- Moyenne des rôles supplémentaires 2018, 2019 et 2020 = 0,68 M€
- Allocations compensatrices 2020 = 0,12 M€

Le produit issu de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) a progressé de 0,5 % pour une moyenne au niveau national en baisse de 1,2 % confirmant une évolution départementale plus favorable que la moyenne nationale :



Le produit ainsi perçu au titre de la CVAE a été de 71,7 M€.

Enfin, les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) ont progressé de 8,8 % pour une recette de 2 M€. L'évolution moyenne annuelle de cette recette est particulièrement dynamique puisque depuis 2012 a été de 5,7 %.

La décomposition des recettes fiscales est la suivante :

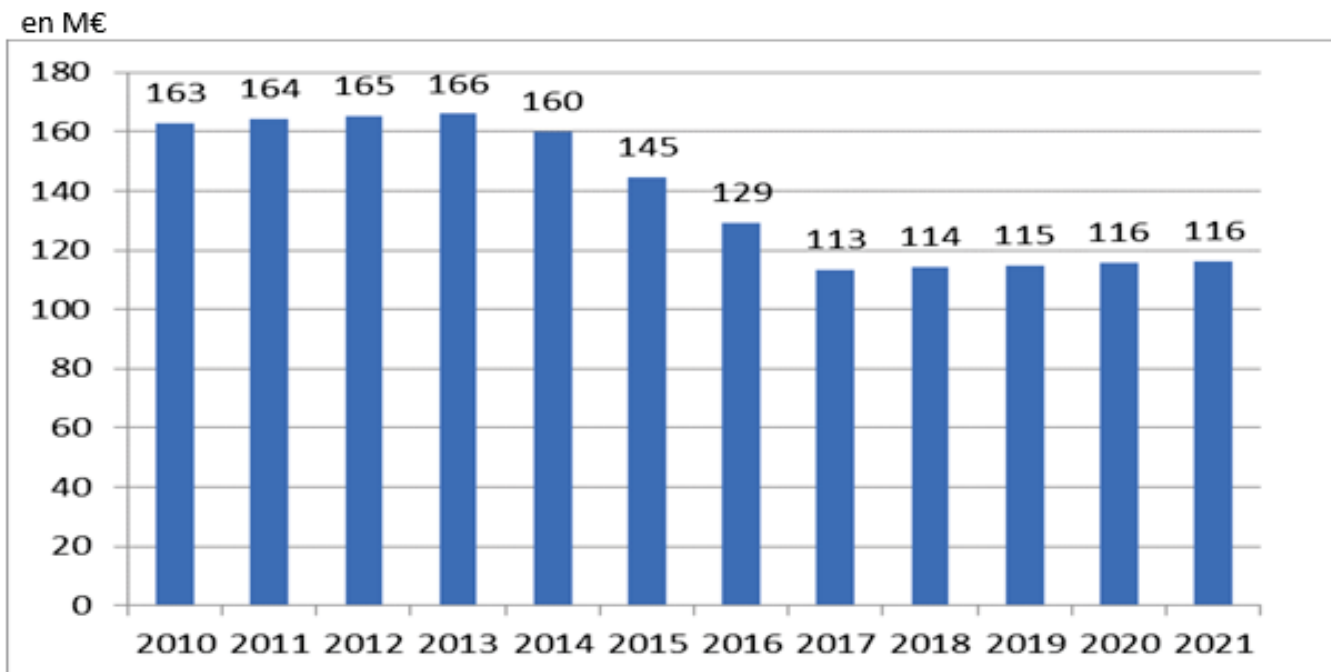
En M€	CA 2020	CA 2021	Evolution
CVAE	71,4	71,7	+0,5%
IFER	1,9	2,0	+8,8%
Foncier/TVA	229,1	229,7	+0,3%
Total	302,4	303,4	+0,3%

3 – Des dotations et participations en progression

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) augmente de 0,7 % pour un montant de 116,4 M€ du fait de l'évolution de la population départementale et se répartit comme suit :

- Dotation forfaitaire : 66,4 M€,
- Attribution de compensation : 33,7 M€,
- Dotation de fonctionnement minimale : 16,3 M€.

L'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement est la suivante :



La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) a été intégrée dans les variables d'ajustement au niveau national, qui visent à faire en sorte que l'enveloppe des concours de l'Etat aux collectivités soit stabilisée. La DCRTP enregistre à ce titre une diminution de 0,3 %, avec un montant de 23,7 M€. Il en est de même pour la Dotation de compensation pour transferts des compensations d'exonération de fiscalité directe locale (DTCE -FDL), qui voit son montant diminuer de 8,6 %, pour s'établir à 4,4 M€.

La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) ont vu leur montant inchangé, soit respectivement 6,4 M€ et 21 M€.

La loi de finances pour 2014 a mis en œuvre le transfert aux Départements des frais de gestion de la taxe foncière réparti ensuite en fonction d'un indice de ressources et de charges tenant compte des bénéficiaires de l'APA, du RSA, de la PCH et des revenus. Le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP) a ainsi progressé de 2 % pour un volume de 12,2 M€.

Le Département a perçu auprès de la Région une attribution de compensation de CVAE de 21 M€ qui correspond au solde comptable annuel du transfert de la compétence transports à la Région issu de la loi NOTRe.

La dotation CNSA relative à la PCH a progressé de 3,3 % pour une recette de 10,6 M€.

La dotation versée par la CNSA au titre de l'APA s'est élevée à 37,0 M€, contre 32,9 M€ en 2020.

L'ensemble des autres participations ont évolué favorablement de 12,4 % pour une recette totale de 17,3 M€. Ce montant intègre notamment la participation de l'Etat pour la mise en oeuvre des mesures de revalorisation des emplois d'aide à domicile (avenant 43) pour 1,2 M€.

La répartition de ces dotations est donc la suivante :

En M€	2020	2021
DGF	115,7	116,4
DCRTP	23,8	23,7
DTCE	4,8	4,4
DGD	6,3	6,3
FNGIR	21,0	21,0
DCP	12,0	12,2
Attribution compensation CVAE	21,0	21,0
Dotation PCH	10,3	10,6
Dotation CNSA	32,9	37,0
FMDI	4,7	5,0
Participations diverses	15,4	17,3
TOTAL	267,9	274,9

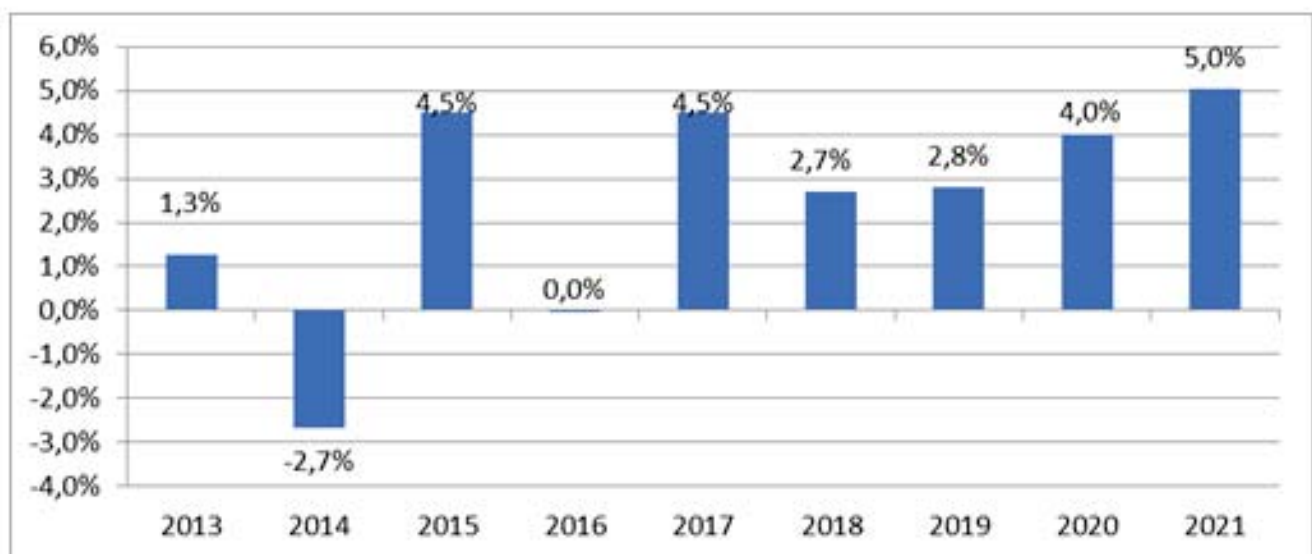
4 – Des recettes fiscales indirectes dynamiques

La Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Energétiques (TICPE) a connu une variation positive compte tenu que la fraction complémentaire de TICPE relative au financement des transferts de compétence au titre de la loi Libertés et Responsabilités Locales avait connu une baisse significative en 2020 liée à la crise sanitaire. Cette recette progresse donc de 12,7 % pour un produit de 7,7 M€ et revient ainsi à son niveau antérieur.

Les deux autres fractions correspondant d'une part au montant consacré par l'Etat en 2003 au financement des allocations RMI et d'autre part de la généralisation du RSA en remplacement du RMI et de l'allocation parent isolé d'autre part sont stables à hauteur respectivement de 33,7 M€ et 6,6 M€.

La Taxe sur les Conventions d'Assurance (TSCA) continue une progression dynamique constatée lors des derniers exercices. Ainsi une évolution positive de 5 % est constatée avec un produit complémentaire de 6,1 M€.

Historiquement, l'évolution totale de cette recette est la suivante :



La Taxe sur l'électricité et la Taxe de séjour, impactées par la crise sanitaire en 2020, progressent de façon significative en 2021 pour une recette cumulée de 12 M€ (+ 6,2 %).

La décomposition des recettes de la fiscalité indirecte est donc la suivante :

En M€	CA 2020	CA 2021	Evolution
TICPE	47,1	48,0	1,9%
TSCA	122,4	128,5	5,0%
Taxe de séjour	0,03	0,2	
Taxe sur l'électricité	11,2	11,8	5,4%
Total	180,8	188,5	4,3%

5 – Une contribution aux fonds de péréquation en augmentation

L'article 255 de la loi de finances pour 2020 a créé un fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux perçus par les départements en application des articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

La recette perçue pour le Département d'Ille-et-Vilaine a diminué de 2,1 M€ par rapport à l'exercice 2020. En effet, le total mis en répartition en 2020 fut de 1 799 M€ dont 120 M€ de réserves antérieures débloquées tandis qu'en 2021 le comité des finances locales a décidé à l'inverse de mettre en réserve 58 M€, soit 1 600 M€ mis en répartition.

A l'inverse, le prélèvement est resté stable passant de 21,2 M€ à 21,5 M€ suivant ainsi la progression des droits de mutation du Département 2020 par rapport à 2019 (+ 0,8 %).

Le détail est donc le suivant :

En M€	Reversement	Prélèvement	Solde
2020	15,1	21,2	-6,1
2021	13,0	21,5	-8,5

La contribution au fonds de péréquation de la CVAE est passée de 1,7 M€ à 0,3 M€. Cette baisse est consécutive à une croissance en 2020 de la CVAE du Département plus faible qu'au niveau national (2,4 % contre 2,8 %).

L'évolution du solde de ce fonds est donc le suivant :

En M€	Reversement	Prélèvement	Solde
2020	0,0	1,7	-1,7
2021	0,0	0,3	-0,3

Au total, le solde des dispositifs de péréquation s'établit à - 8,8 M€, contre -7,8 M€ en 2020, soit une contribution nette supplémentaire de 1 M€

6 – Une hausse des autres recettes

Les autres recettes de fonctionnement augmentent de 3,6 M€ passant de 24,1 M€ à 27,7 M€. Elles comprennent notamment les produits de gestion (remboursement de frais divers, dont frais de personnel, redevances, ...), ainsi que les recouvrements d'aide sociale.

II - UNE EVOLUTION MODEREE DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Après l'année 2020 qui avait vu une forte accélération des dépenses de fonctionnement, l'année 2021 enregistre un net ralentissement de leur évolution. Ces dépenses s'établissent à 899,5 M€. Hors fonds de péréquation et reversements de taxes, ces dépenses se sont élevées à 877,5 M€, en augmentation de 1,2 % par rapport aux dépenses constatées au CA 2020. Il convient de préciser cependant que les dépenses de l'exercice 2020 intégraient des interventions exceptionnelles liées à la crise sanitaire. Les dépenses directes à ce titre se sont élevées en 2020 à 13,1 M€. En 2021, le Département a enregistré de nouveau des dépenses liées au covid, notamment au travers des aides apportées au secteur associatif. Au total, les dépenses réalisées en 2021 en raison de la crise sanitaire se sont élevées à 4,5 M€. Si on exclut sur ces deux années ces dépenses exceptionnelles, l'évolution des dépenses de fonctionnement s'est établie à + 2,3 %, soit un niveau conforme à celle enregistrée avant la crise sanitaire (taux d'augmentation identique à celui de 2019 par rapport à 2018).

Cette évolution se décompose comme suit :

- Les dépenses du secteur social, c'est-à-dire les dépenses réalisées sur les grandes compétences sociales du Département, l'aide à l'enfance, les personnes handicapées, les personnes âgées et l'insertion, ont connu une progression limitée à + 1,8 % par rapport à 2020, mais portée à + 2,4 % en excluant les dépenses directes liées au covid, un niveau qui reste nettement inférieur à celui enregistré en 2020.

- Les autres dépenses, soit un montant de 292,4 M€, ont connu une évolution limitée à 0,2 %, et de 2,0 % à périmètre égal hors dépenses covid

1 – Un ralentissement de l'évolution des dépenses sociales

Au total les dépenses du secteur social se sont élevées à 585,2 M€, soit une évolution « brute » de + 1,8 %. Sur ce montant, 2,5 M€ correspondent à des interventions liées à la crise sanitaire. A base égale, en neutralisant les dépenses spécifiquement liées au covid réalisées en 2020 et 2021, l'évolution s'établit à + 2,4 % contre + 5,7 % en 2020. En 2020, le RSA avait connu une très forte progression. En 2021, cette allocation a continué sa progression, mais à un rythme nettement plus modéré, de 2,9 % au lieu de 14,3 %. De même, la hausse des dépenses sur le secteur de l'enfance a été plus modérée également, soit + 3,5 % au lieu de 7,9 % (hors covid).

L'évolution des dépenses d'action sociale par grands secteurs s'établit comme suit :

Enfance-famille

	CA 2020	CA 2021	Evolution en volume
en volume	163,40 M€	166,98 M€	+ 3,58 M€
en %		2,2 %	

Ce secteur, qui constitue le premier poste social en terme budgétaire, a enregistré un ralentissement de l'évolution. Les dépenses ont ainsi connu une évolution de + 2,2 %, portée à + 3,5 % hors covid.

Personnes handicapées

	CA 2020	CA 2021	Evolution en volume
en volume	155,56 M€	157,56 M€	+ 2,00 M€
en %		+1,3 %	

L'évolution enregistrée sur ce secteur résulte notamment de la progression de la Prestation de compensation du handicap (PCH) dont le montant s'est élevé à 34,7 M€, soit + 5,1 %.

Personnes âgées

	CA 2020	CA 2021	Evolution en volume
en volume	128,56 M€	130,59 M€	+ 2,03 M€
en %		+1,6 %	

La part la plus importante des dépenses de ce secteur concerne l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Son montant s'est élevé à 106,89 M€, en augmentation de 1,6 %.

Il convient de préciser que pour ces deux secteurs, les dépenses liées au covid, qui s'élevaient à 3,47 M€ en 2020, ont encore représenté globalement 1,95 M€ en 2021. A base égale, en neutralisant ces dépenses exceptionnelles, le taux d'évolution des dépenses du secteur personnes handicapées et personnes âgées ressort à + 2,0 %.

Insertion

	CA 2020	CA 2021	Evolution en volume
en volume	127,45 M€	130,03 M€	+ 2,58 M€
en %		+2.0 %	

Le montant des versements à la CAF et à la MSA au titre du RSA s'est élevé à 113,6 M€, soit une hausse de 2,9 % par rapport à 2020, un rythme d'évolution nettement plus limité qu'en 2020, année qui

avait vu l'allocation augmenter de 14,3 %.

2 - Une évolution limitée des autres dépenses

Les dépenses de fonctionnement autres que l'action sociale ont connu une évolution de + 0,2 %. Toutefois, hors dépenses liées directement au covid, le montant des dépenses en cause s'est élevé à 290,4 M€, soit, à base égale, un taux d'évolution de + 2,0 %. Ces dépenses portent notamment sur les secteurs suivants :

- Les charges de personnel : Les dépenses de personnel, comprenant l'ensemble du personnel départemental travaillant sur ses différentes missions, y compris les personnels relevant du secteur social, hors rémunération des assistants familiaux, se sont élevées à 164,37 M€, et ont connu une progression de 2,0 % (2,2 % hors covid).

S'ajoute à ce budget la rémunération des assistants familiaux, soit 37,5 M€, qui a progressé de 3,5 %.

- Les dépenses en faveur du SDIS : le montant total de la contribution versée au SDIS s'est élevé à 30,9 M€, soit un niveau légèrement inférieur à celui de 2020 (31,2 M€), diminution qui tenait compte de l'excédent dégagé par le budget du SDIS sur l'exercice précédent. Il s'y ajoute la prise en charge directement par le Département des charges d'entretien des bâtiments, soit 2,2 M€.

- Les dépenses de fonctionnement en faveur des collèges se sont élevées à 26,0 M€, contre 25,2 M€ en 2020. Les dotations de fonctionnement versées aux établissements avaient été réévaluées en 2020 en raison de l'ouverture de trois nouveaux collèges à la rentrée 2020. En 2021, elles sont restées quasiment stables soit 20,3 M€ (+ 0,5 %). En revanche, les coûts pris en charge directement par le Département (énergie essentiellement) ont augmenté de 0,4 M€ en raison de l'augmentation de surface, et s'établissent à 3,8 M€. De même les frais liés à l'informatique et aux télécommunications, soit 1,2 M€, ont connu une hausse de près de 25 % en raison notamment du déploiement du très haut débit dans les collèges.

Par ailleurs, le Département a poursuivi ses politiques facultatives. Ainsi,

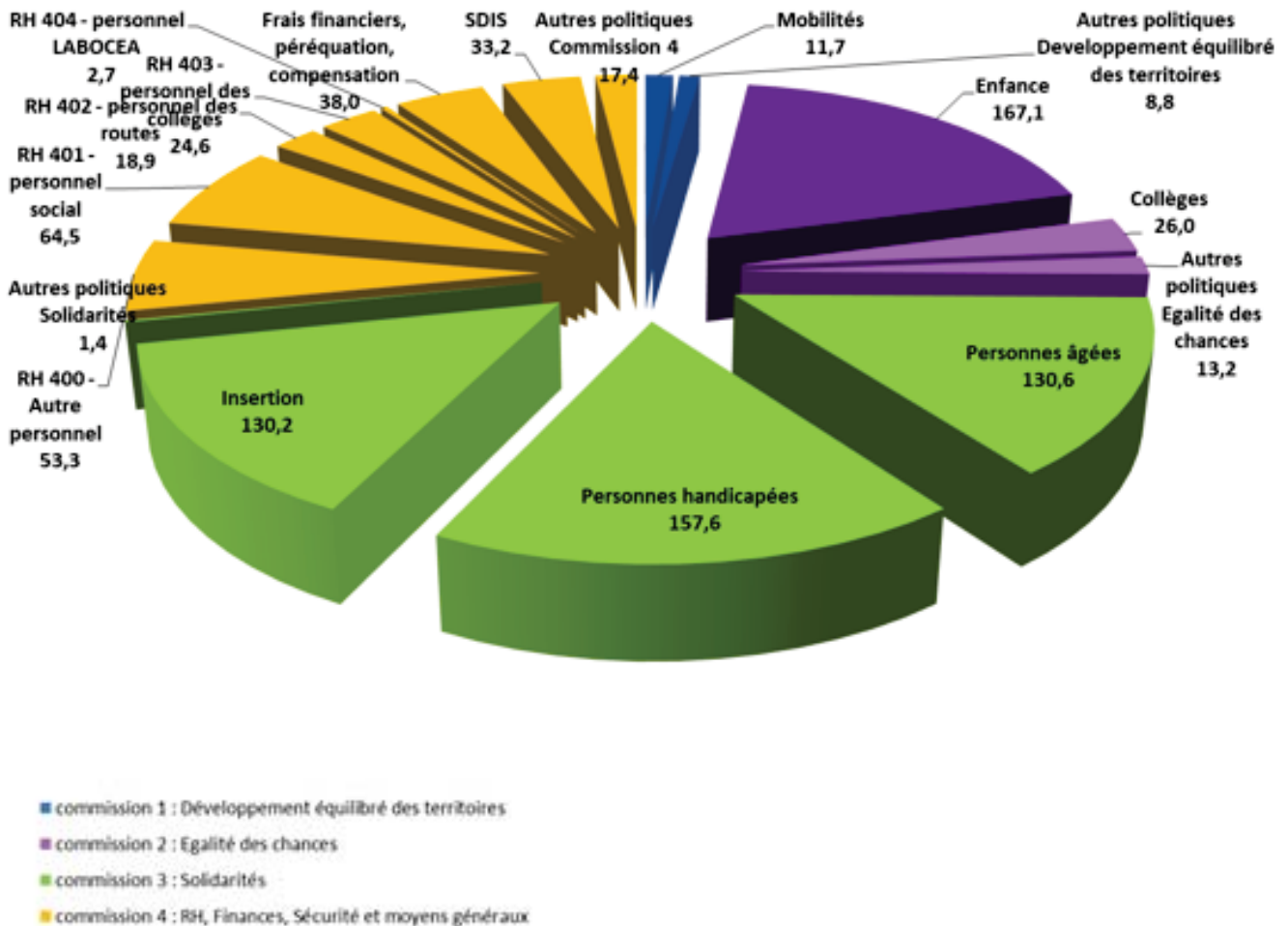
- 2,9 M€ ont été versés aux tiers dans le cadre des contrats de territoire, soit un montant inférieur à celui de 2020 (3,9 M€). Cette réduction tient notamment aux versements effectués par anticipation en 2020 pour le financement d'actions prévues aux contrats, en vue d'aider les associations. Ces versements sont ainsi venus réduire les montants restant à verser sur 2021 au titre de 2020.

- 9,1 M€, hors contrats de territoire, ont été consacrés aux politiques en faveur de la culture, du sport et de la jeunesse. S'ajoutent à ce montant, les aides accordées par le Département dans le cadre de son soutien au monde associatif durant la période de la crise sanitaire. Au total, pour ces trois secteurs, ces aides se sont élevées en 2021 à 1,5 M€.

Compte tenu des aides apportées aux associations dans d'autres secteurs, ce sont au total 1,9 M€ qui ont été versés en 2021 au secteur associatif dans le cadre du soutien financier exceptionnel du Département au titre de la crise sanitaire.

Globalement, les dépenses d'intervention et de gestion courante, imputées en section de fonctionnement, se sont réparties comme suit entre les différentes politiques du Département :

Répartition des dépenses de fonctionnement par domaine – CA 2021 (en M€)



III - DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN AUGMENTATION APRES LA CRISE SANITAIRE

Les dépenses d'investissement du budget principal réalisées en 2021 s'établissent à 140,7 M€ (dont 4,5 M€ de travaux en régie). Il s'y ajoute le montant des investissements réalisés sur le budget annexe Biodiversité et paysages, qui s'élèvent à 4,7 M€.

Globalement, le niveau des dépenses d'investissement (y compris le budget annexe) ressort en hausse de plus de 10 M€ par rapport à celui de 2020. Cette augmentation porte sur les opérations en maîtrise d'ouvrage départementale, dont le montant de dépenses s'élève à 106,2 M€, contre 95,7 M€ en 2020. En revanche, le montant de subventions versées ressort à un niveau proche de celui de 2020, soit 34,5 M€ contre 34,9 M€ (dont 1 M€ de prêts Covid en 2020).

S'agissant des opérations portant sur des équipements départementaux, le montant des dépenses réalisées s'élève à 106,2 M€, dont 4,5 M€ de travaux réalisés en régie par les équipes du Département.

A ce titre, 36,9 M€ ont été consacrés aux travaux portant sur les mobilités, dont 10,1 M€ pour la finalisation des deux axes stratégiques Rennes – Redon et Rennes – Angers, et par ailleurs 8,9 M€ pour les travaux d'amélioration et sécurisation d'itinéraires. S'y ajoutent 16,9 M€ de travaux de grosses réparations du patrimoine routier et d'opérations de sécurité.

Les dépenses en matière de bâtiment se sont élevées à 50,6 M€, dont 24,6 M€ portant sur les collèges. A ce titre, 3,9 M€ ont été consacrés à la construction du nouveau collège de Melesse, 2,5 M€ à

la restructuration du collège de Romillé et 1,6 M€ au collège de Saint-Méen-le-Grand. Par ailleurs, le Département a poursuivi les opérations de câblage informatique des collèges en lien avec les équipements informatiques installés. Les travaux de bâtiments ont également concerné les bâtiments du SDIS à hauteur de 10,7 M€ et les bâtiments sociaux pour 7,9 M€.

Au titre des équipements des collèges, 3,2 M€ ont été consacrés aux infrastructures et équipements informatiques en accompagnement du déploiement du très haut débit, portant à 27,8 M€ le montant total des interventions du Département sur les collèges publics.

Le Département a versé au total un montant de 34,5 M€ au titre des subventions d'équipement. Sur ce montant, 9,4 M€ ont été consacrés aux dispositifs d'aide aux projets communaux et intercommunaux au travers les dispositifs de contrats de territoire (6,5 M€), du fonds de solidarité territorial (2,4 M€) et du dispositif d'aide à l'accès aux services en milieu rural (0,4 M€).

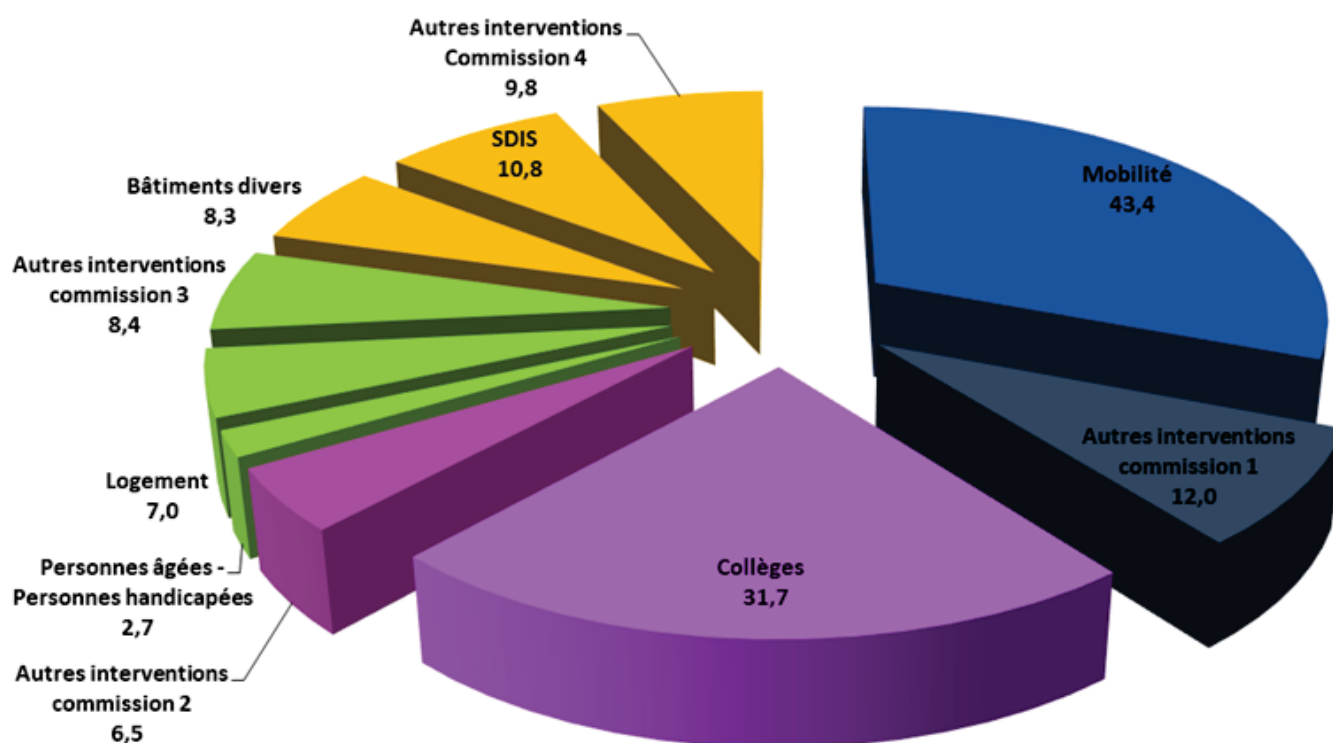
Les programmes d'aide en matière de logement ont mobilisé 6,8 M€ au titre des subventions. Par ailleurs, le Département a versé 3,2 M€ de subventions aux établissements sanitaires et sociaux dans le cadre de leurs projet t de restructuration.

Au total, en 2021, les dépenses d'investissement se sont réparties par grands secteurs comme suit :

Politique	Montants CA 2021 (en crédits de paiement)		
	En M€		
	Hors contrats de territoire	contrats de territoire	Total
Mobilités (y compris travaux en régie)	43,4	0,0	43,4
Collèges (y compris travaux en régie)	31,7	0,0	31,7
SDIS	10,8	0,0	10,8
Autres bâtiments départementaux (y compris travaux en régie)	15,6	0,0	15,6
Habitat- Logement	6,8	0,2	7,0
Aménagement du territoire <i>dont FST, enveloppe plan de relance, bouclier rural, aménagement numérique</i>	6,9	0,8	7,7
Agriculture	1,9	0,0	1,9
Environnement, eau et assainissement	0,5	0,3	0,8
Sport, culture, jeunesse	1,0	4,2	5,2
Etablissements sanitaires et sociaux	3,2	0,9	4,2
Tourisme	0,0	0,1	0,1
Innovation, attractivité, Europe	1,6	0,0	1,6
Crédits autres secteurs	10,8	0,0	10,8
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	134,1	6,5	140,6

Il s'y ajoute les dépenses d'investissements réalisés dans le cadre du budget annexe nouvellement créé, Biodiversité et paysages, soit un montant de 4,7 M€, consacrés essentiellement aux espaces naturels sensibles du Département.

**Répartition des dépenses d'investissement par domaine
CA 2021 (en M€)
Y compris travaux en régie**



IV - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

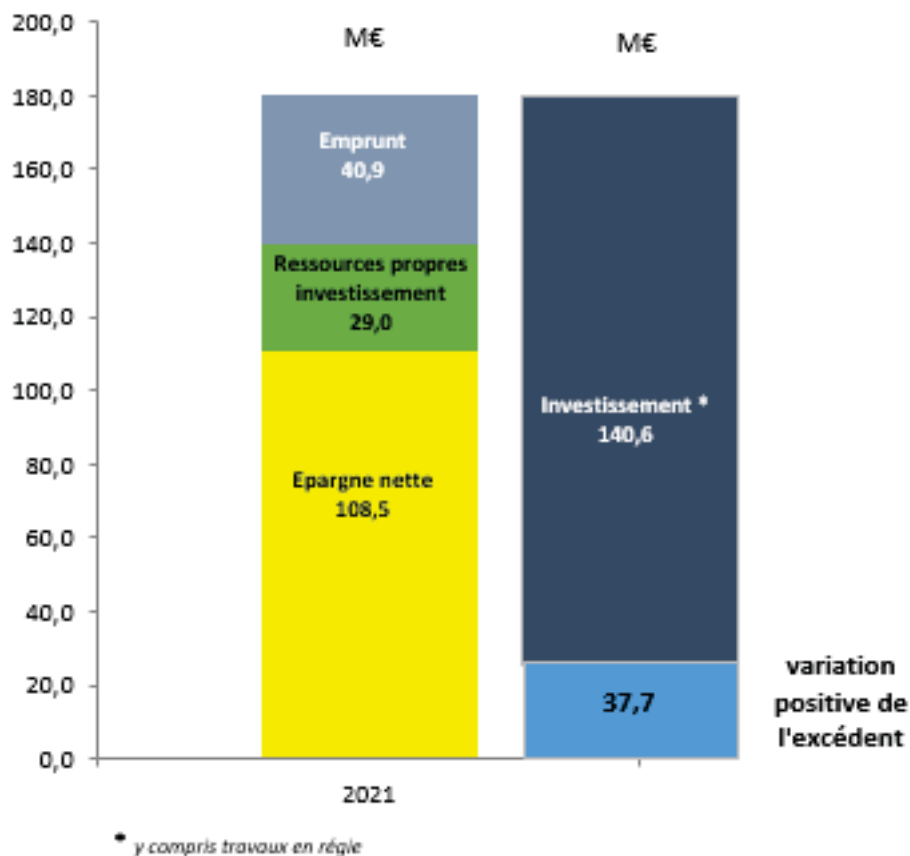
L'exercice 2020 s'était traduit par une forte diminution des niveaux d'épargne. L'exercice 2021 enregistre en revanche une nette amélioration du niveau d'autofinancement des investissements, en raison en particulier de la très forte progression des recettes de droits de mutation. Ainsi, l'épargne brute (budget principal) s'est établie à 168,2 M€, contre 110,2 M€ en 2020 (hors cessions d'immobilisation et avec la production immobilisée).

Après le remboursement du capital de la dette (59,7 M€) et hors cessions d'immobilisation, l'épargne nette dégagée sur l'exercice 2021 s'élève à 108,5 M€ contre 52,7 M€ en 2020 M€ (hors reprise du résultat 2019).

Par ailleurs, les recettes d'investissement (avec cessions) se sont élevées à 29,0 M€, dont 14,7 M€ au titre du FCTVA et 4,4 M€ pour la dotation départementale d'équipement des collèges.

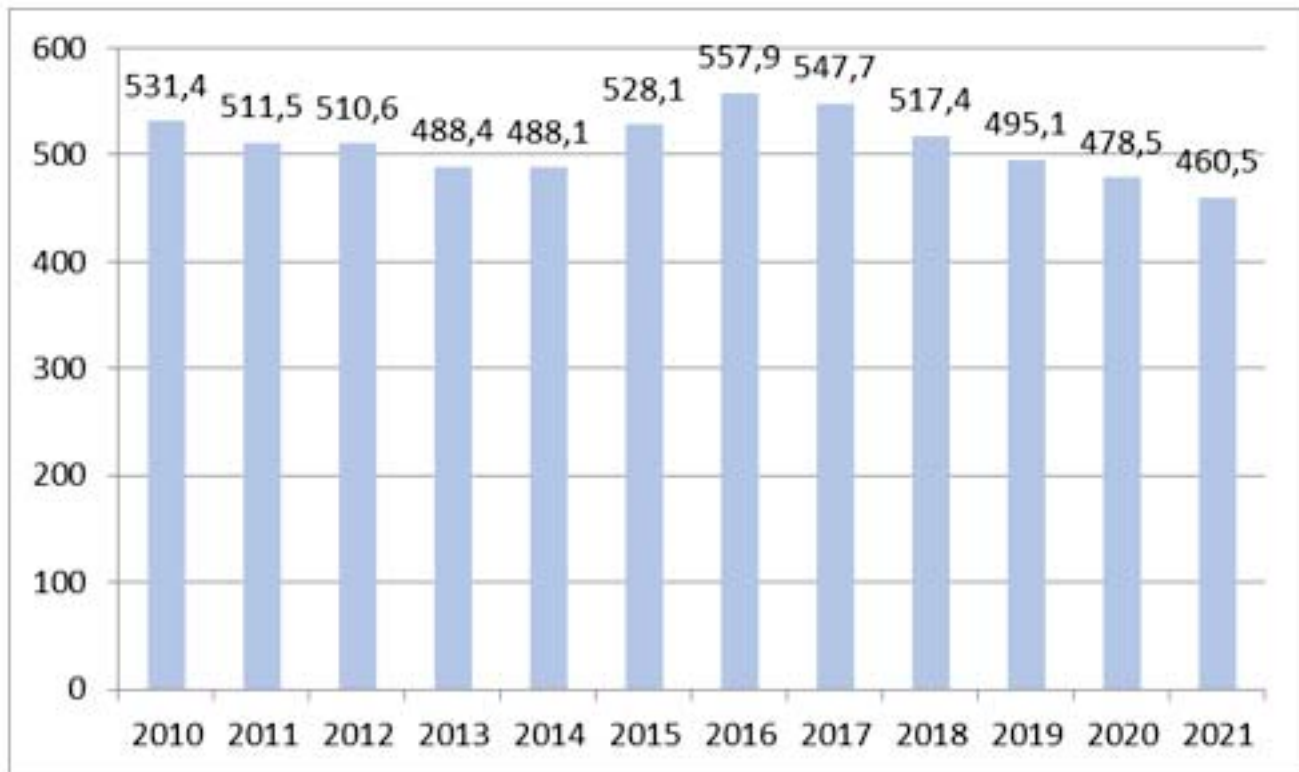
Le montant d'emprunts mobilisés s'est élevé à 40,9 M€ et a représenté 29 % du volume d'investissement réalisés

La structure de financement de l'investissement s'est établie comme suit :



Il est à noter que les emprunts ont été réalisés au 1^{er} semestre de l'année, à des conditions sensiblement meilleures que celles du moment. Au 31 décembre 2021, l'encours de dette s'établit à 460,5 M€ soit une diminution de 18 M€ par rapport à l'encours à fin 2020. Ce montant intègre, compte tenu par ailleurs de la reprise d'emprunts opérée dans le cadre du rachat de centre de secours. La capacité de désendettement s'établit à 2,7 années.

L'encours de dette du Département depuis 10 ans a donc évolué comme suit (en M€) :



Décide :

- d'approuver les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes, tels qu'ils figurent dans les documents budgétaires et dont les montants sont synthétisés dans les tableaux joints.

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 5 juillet 2022

ID : AD20220028

Signé électroniquement le mercredi 06 juillet 2022
Pour le Président et par délégation,
Le directeur Assemblée, affaires juridiques et documentation
Vincent RAUT